

En ce 6 octobre, la DDFIP 62 a convoqué un CTL dont l'ordre du jour est principalement le suivant :

1. Fusion du SPFE de Béthune 1 et du SPF de Béthune 2 (pour avis) ;
2. Projets NRP du 1er janvier 2021 dont la liste est détaillée infra (pour avis)

La liste détaillée est ainsi déclinée en 17 points dont voici le contenu :

- F1- Transfert de la partie SIE du SIPE de Saint-Pol-sur-Ternoise vers le SIE d'Arras ;
- F2- Création d'une antenne du SIP d'Arras au CDFIP de Saint-Pol-sur-Ternoise ;
- F3- Transfert de la partie SIE du SIPE de Bruay-la-Buissière vers le SIE de Béthune ;
- F4- Création du SIP de Bruay-la-Buissière par transformation de la partie SIP du SIPE de Bruay-la-Buissière et transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie Mixte d'Hersin-Coupigny ;
- F5- Transfert de la partie SIE du SIPE d'Hénin-Beaumont vers le SIE de Lens ;
- F6- Création du SIP d'Hénin-Beaumont par transformation de la partie SIP du SIPE d'Hénin-Beaumont et transfert du recouvrement de l'impôt de la Trésorerie Mixte de Carvin ;
- F7- Fusion des SIP de Lens-Nord et Lens-Sud et transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes de Vimy et Bully-les-Mines ;
- F8- Transfert du recouvrement de l'impôt des Trésoreries Mixtes de Beuvry, Douvrin et Laventie vers le SIP de Béthune ;
- F9- Transfert partiel de l'activité SPL de la Trésorerie Mixte de Vimy à la Trésorerie Spécialisée d'Arras Municipale ;
- F10- Création du SGC de Lens par transformation de la TS de Lens Municipale et transfert intégral de l'activité SPL de la TS de LIEVIN, de la Trésorerie Mixte de Bully-les-Mines, et transfert partiel de l'activité SPL des TM d'Hersin-Coupigny et Vimy ;
- F11- Création du SGC d'Hénin-Beaumont par transformation de la Trésorerie Spécialisée d'Hénin municipale et transfert intégral de l'activité SPL de la Trésorerie Mixte de CARVIN et transfert de l'activité partiel de la Trésorerie Mixte de Vimy ;
- F12 - Création du SGC de Lillers par transformation de la TS de Lillers et transfert intégral de l'activité SPL de la Trésorerie Spécialisée d'Auchel ;
- F13- Transformation de la Trésorerie Spécialisée de Saint-Venant en antenne du SGC de Lillers ;
- F14- Transfert de la BDV de Béthune à Bruay-la-Buissière ;
- F15 - Transfert du PCE de Béthune à Bruay-la-Buissière ;
- F16 - Transfert du PCRП de Béthune à Bruay-la-Buissière ;
- F17 - Suppression de l'antenne de Lens du PCRП d'Arras.

Tout ceci est prévu à partir janvier 2021, soit dans moins de deux mois maintenant. Il ne s'agit bien entendu que d'un début. Ces points sont comme cela est précisé dans l'ordre du jour envoyé aux Organisations Syndicales « pour avis », même s'il faut plutôt comprendre pour information. Il est alors facile de comprendre que ce projet n'est pas soumis au dialogue social mais ressemble plutôt à un point presse. Les représentants élus des personnels sont invités à aller écouter les bonnes paroles et acquiescer poliment. La CGT s'y refuse.

Lors du dernier CTL concernant le NRP il était question de mise en place de groupe de travail devant se tenir en avril. Bien entendu la crise du COVID est passée par là, et ces groupes n'ont jamais eu lieu, ou tout du moins s'ils ont eu lieu, les représentants de la CGT n'y ont pas été conviés. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir demandé à y participer.

On comprend désormais mieux pourquoi, la grande majorité de nos cadres supérieurs ont perçu la prime COVID ! Ils ont profité de cette crise et de l'impossibilité de se réunir pour finaliser leur projet et le présenter aux OS afin de le mettre en place dès le début de l'année.

Il est désormais déjà bien loin le temps où il a, à nouveau été question des missions essentielles de la DGFIP. Mais voilà au lieu de tirer les enseignements de cette crise, le moteur néo-turbo-libéral s'est remis en marche, à pleine puissance, et va reprendre son œuvre de destruction du service public ; Car ne nous y trompons pas : tout ceci n'est que le début.

Les collègues qui ne sont pas encore concernés par le NRP, y seront confrontés d'ici peu !

Preuve de cette accélération : l'ouverture de la DGFIP a des emplois contractuels. En effet, la Direction Générale avait parlé de ces postes et avait annoncé qu'elle ne recruterait que sur des postes nécessitant des compétences spécifiques ou sur des missions particulières. Nous avons donc à la DDFIP 62 un recrutement de deux postes de catégorie C. L'un concerne un poste dans une trésorerie hospitalière et un autre poste dans un service de publicité foncière ; pour rappel des collègues sont toujours en attente de pouvoir rentrer dans notre département, et il semble que nos collègues sous statut seront parfaitement aptes à assurer ces missions. Nul besoin de recruter à l'extérieur.

D'une façon plus générale c'est une amorce du futur que l'on veut nous imposer, avec des agents ayant le statut de fonctionnaires et d'autres ayant le statut de droit privé en CDD, c'est un système qui a fait ses preuves : France Télécom , La Poste

Pourtant lorsque la CGT fip 62, dans sa déclaration liminaire du 22/11/2019 puis dans celle du 28/01/2020 mettait en garde notre DDFIP sur le syndrome France Télécom dans notre administration, et des comptes à rendre lorsque qu'il faudra payer pour les pots cassés (CF condamnations des dirigeants de France Télécom), ce dernier était « heurté » que les organisations syndicales comparent la DGFIP à France Télécom et répondait que « nous ne sommes pas dans la même situation que les pratiques managériales n'ont rien de comparable à ce qui a été reproché à cette société et dans le Pas-de-Calais, que seuls 17 agents sont concernés par un déplacement de plus de 20 kilomètres ». M. GIRARD souhaitait d'ailleurs « que les organisations syndicales fassent attention à la comparaison » lorsque M GIRAULT le 28/01/2020 menaçait clairement la CGT sur ce point, indiquant qu'il disposait « aussi de dispositifs légaux pour se défendre. »

Force est de constater que la réalité semble donner raison à la CGT.

La CGT ne s'associera pas à la destruction du réseau de proximité de la DGFIP, de ses missions et à l'éloignement du service public de la population, jamais ! Elle ne s'associera pas à la destruction des droits et garanties des agents, ni à la mise en place de la rémunération au mérite !

Pour la CGT, l'urgence est d'abandonner le NRP, pas de l'accompagner. Cette crise devrait démontrer que cette réforme est le contraire de ce qu'il faudrait envisager quand elle prévoit des pôles spécialisés où de nombreux agents seront massés, l'éloignement du travail des lieux de vie des agents, l'accentuation du travail à distance qui déconstruit les collectifs de travail et crée l'isolement.

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [Tracts Sections](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
